



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Crue du lac de Bienne: navigation interdite à tous les bateaux

Le Département de la gestion du territoire et
le Département de la justice, de la sécurité et finances communiquent:

En raison de la situation précaire des eaux des lacs de Neuchâtel et Bienne, le Service des automobiles et de la navigation et la Police cantonale de Neuchâtel informent que la préfecture du district de Nidau a décidé d'interdire depuis vendredi 10 août 2007 la navigation à tous les bateaux sur le lac de Bienne, ainsi que sur le canal de La Thielle, jusqu'à l'embouchure du lac de Neuchâtel, et ce jusqu'à nouvel avis.

En ce qui concerne le lac de Neuchâtel, le Service cantonal des automobiles communique qu'aucune restriction à la navigation n'est envisagée pour l'instant. Les navigateurs sont toutefois rendus attentifs aux éventuels dangers que peuvent représenter les bois flottants.

Selon toute vraisemblance, cette mesure pourrait être levée lundi 13 août 2007 au plus tôt.

Pour de plus amples renseignements :
François Beljean, chef du Service cantonal des automobiles et de la navigation,
tél. 032 889 63 20.

Neuchâtel, le 10 août 2007